

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DJS 213 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Sportphoto pour l'organisation du 1er festival international de la photographie de sport Paris SPORTPHOTO du 14 au 17 novembre 2019 à Paris.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Sportphoto ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe de la convention d'objectifs, annexée à ce projet de délibération, et ses modalités d'application.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Sportphoto, 27, quai de Lorraine à 11000 Narbonne.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros est attribuée à l'association Sportphoto (192885 / 2019_ 08019) à l'occasion de l'organisation de la première édition du Festival Paris SPORTPHOTO 2019 qui aura lieu au Carreau du Temple (3^e) du 14 au 17 novembre 2019.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 326, destination 3260005, nature 933-657481 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO